

La région Île-de-France nous refuse la solidarité !

Nous venons d'apprendre qu'à compter de cette année scolaire, le lycée ne bénéficiera plus de la dotation de solidarité que lui versait jusqu'alors la région Île-de-France.

Or, cette dotation, qui devrait s'élever, selon nos calculs, à **74315 euros**, nous est indispensable pour financer les sorties culturelles, les voyages à vocation pédagogique ou encore pour organiser des événements dans l'établissement (conférences, expositions, projets réalisés par les élèves et les enseignants...)

Si précisément cette dotation est accordée au titre de la solidarité, c'est qu'elle bénéficie à des établissements qui accueillent un pourcentage d'élèves issus des catégories socio-professionnelles défavorisées supérieur à 30 % dans les lycées généraux. En nous la retirant, la région va à l'encontre du principe d'égalité des chances alors qu'elle prétend en faire une de ses priorités.

D'ailleurs, si, d'après les calculs du rectorat, ce pourcentage s'élève à 35,9 %, un « lissage » du ministère fait tomber ce chiffre à 29,05 % : et alors que les textes officiels tolèrent une différence de 1 %, **la région n'en profite pas moins pour se dispenser d'être solidaire avec nos élèves les plus démunis !**

Pour cette nouvelle année scolaire, **le budget pédagogique accusera par conséquent une coupe nette de 44,40 %** ce qui signifie que la somme accordée, à chaque élève du lycée, s'élèvera à 54 euros, autrement dit à 5,4 euros par mois de cours, une somme dérisoire dans une période où il nous est interdit de faire emprunter à nos classes les transports en commun !

Ce sera par conséquent l'ensemble des élèves du lycée, et pas uniquement ceux qui sont issus des milieux populaires, qui seront touchés par cette décision.

Nous, personnels de l'établissement, élèves et parents d'élèves du Lycée du Parc des Loges d'Évry, considérons inadmissible de supprimer l'aide accordée à notre lycée qui devrait relever de l'éducation prioritaire.

Nous exigeons par conséquent que la dotation de solidarité soit rétablie dès cette année afin de permettre aux élèves de l'établissement de travailler dans des conditions dignes et de bénéficier d'activités comparables à celles des autres lycées.

Pour en parler et agir, venez participer à
la réunion d'information qui se tiendra
le jeudi 23 novembre à 18h dans l'amphithéâtre du lycée.

**La région Île-de-France refuse
aux élèves du lycée du Parc des Loges
l'attribution de la dotation de solidarité
à laquelle ils ont pourtant droit
et qui devrait s'élever à 74315 euros !**

**Nos dirigeants défendent l'égalité des chances
sur le papier mais pas dans les faits !**

**Mobilisons-nous pour défendre
les droits des personnels et des élèves !**

Une réunion d'information se tiendra

**LE JEUDI 23 NOVEMBRE
À 18H**

dans l'amphithéâtre du lycée.

Les personnels du Lycée du Parc des Loges,
les élus du Conseil d'Administration
et les représentants des syndicats SNES, CGT Educ'action et SGEN